PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES INTERMÉDIAIRES)

ARBEL

Société anonyme au capital de 8 034 094 €.
Siège social : 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris.
542 066 246 R.C.S. Paris.

Comptes consolidés semestriels

Bilan consolidé au 30 juin 2007

(En milliers d'euros.)

Actif	30/06/07	31/12/06
Ecarts d'acquisition	1 053	1 076
Immobilisations incorporelles nettes	103	114
Immobilisations corporelles nettes	5 760	5 434
Immobilisations financières	0	0
Actifs financiers non courants	604	682
Autres créances non courantes	12 115	12 108
Impôts différés	0	0
Actif non courant	19 635	19 413
Stocks et en-cours	12 906	21 524
Avances et acomptes fournisseurs	0	0
Créances clients	22 732	29 359
Autres créances	13 104	11 315
Actifs d'impôt exigible	0	0
Actifs financiers courants	29	337
Impôts différés à court terme	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	452	727
Actifs destinés à être vendus ou abandonnés	2 729	21 979
Actif courant	51 953	85 241
Charges constatées d'avance	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
Total actif	71 588	104 655

Passif	30/06/07	31/12/06
Capital	8 034	8 034
Primes	35 252	35 252
Réserves consolidées	– 157 209	– 141 293
Résultat net Groupe	37 167	– 15 779
Capitaux propres part du Groupe	– 76 756	– 113 787
Intérêts minoritaires	210	115
Résultat minoritaire	– 25	– 41
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	– 76 572	– 113 714

Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	2 001	1 860
Dettes financières et autres dettes à long terme	36 028	35 543
Passifs d'impôt différé	0	0
Passif non courant	38 028	37 403
Dettes fournisseurs d'exploitation	21 079	23 264
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an	1 582	1 434
Autres dettes	31 181	31 304
Dettes financières à long terme - Part à moins d'un an	24 380	29 766
Crédits à court terme et banques	27 856	27 089
Passifs destinés à être vendus ou abandonnés	4 052	68 108
Passif courant	110 131	180 965
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	71 588	104 655

Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros.)

Le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

	30/06/07	**30/06/06**
Produits des activités ordinaires	62 667	56 469
Autres produits de l'activité	0	– 24
Total des produits de l'activité	62 667	56 445
Achats consommés	– 27 565	– 18 088
Achats et charges externes	– 18 222	– 19 439
Subventions d'exploitation	0	0
Impôts et taxes	– 1 048	– 1 247
Charges de personnel	– 21 061	– 21 263
Dotation aux amortissements et aux provisions nette	– 955	– 96
Provision sur écarts d'acquisition	0	0
Autres produits et charges	653	– 252
Résultat opérationnel	– 5 531	– 3 940
Résultat financier	0	– 50
Coût de l'endettement net	– 1 915	– 1 790
Autres produits et charges financières	– 73	329
Résultat avant impôt	– 7 520	– 5 452
Résultat exceptionnel	0	– 3 144
Impôt sur les résultats	0	49
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Résultat net des entreprises intégrées	– 7 520	– 8 547
Résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	44 661	– 14 570
Résultat net de l'ensemble consolidé	37 142	– 23 116
Part revenant aux intérêts minoritaires	– 25	– 48
Résultat net (part du groupe)	37 167	– 23 069
Résultat net par action (en euros)	5	– 3
Résultat net dilué par action (en euros)	5	– 3

Tableau de flux de trésorerie consolidé.

(En milliers d'euros.)

Le tableau de flux de trésorerie se présente comme suit :

	30/06/07	31/12/06
Trésorerie au 1er janvier	– 26 025	– 36 949
Flux d'exploitation :		
Résultat net revenant à Arbel	– 7 494	– 12 449
Parts des minoritaires dans les résultats consolidés	– 25	10
Résultat net des activités cédées ou destinées à être cédées	44 779	17 070
Amortissements	224	1 059
Dotations (reprises) de provisions sur immobilisations financières	43	392
Dotations (reprises) de provisions	289	– 2 232
Actualisation des dettes et créances long terme		
Plus ou moins value sur sortie d'actifs	– 45 321	– 17 139
Subventions d'investissement		
Dotations (reprises) sur écarts d'acquisition		
Variation des impôts différés		
Coût de l'endettement financier net	1 915	2 930
Capacité d'autofinancement	– 5 591	– 10 359
Variations des valeurs d'exploitation	8 618	194
Variations des comptes clients	7 054	– 3 535
Variations des comptes fournisseurs	– 2 185	3 795
Variations des autres créances, autres dettes et comptes de régularisation	– 1 385	– 2 970
Flux nets de trésorerie opérationnels	6 510	– 12 875
Flux d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	– 10	– 89
Acquisitions d'immobilisations corporelles	– 116	– 443
Acquisitions d'immobilisations financières	– 71	– 368
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	67
Cessions d'immobilisations corporelles	151	269
Cessions d'immobilisations financières	156	59
Subventions d'investissement		
Variation de périmètre	– 50	17 214
Flux nets de trésorerie sur investissements	60	16 709
Flux nets de trésorerie après investissements	6 571	3 833
Flux de financement :		
Augmentation / (remboursement) sur immobilisation en crédit-bail	– 92	– 203
Augmentation / (remboursement) net des emprunts	– 5 873	– 443
Intérêts financiers nets versés	– 1 915	– 2 930
Flux des opérations financières	– 7 880	– 3 576
Flux des activités cédées ou destinées à être cédées :		
Résultat des activités cédées ou destinées à être cédées	44 661	– 3 331
Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie	– 44 779	– 17 070
Dotations (reprises) d'amortissements	5	1 512
Dotations (reprises) de provisions	0	805
Augmentation / (remboursement) d'emprunts	0	– 3 999

Variations des actifs et passifs cédés ou destinés à être cédés	72	32 751
Flux des activités cédées ou destinées à être cédées	– 40	10 667
Variation de trésorerie	– 1 350	10 924
Trésorerie de fin de période	– 27 375	– 26 025

Annexe consolidée.

1. – Faits marquants de la période.

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Pôle Bâtiment et Equipement de la Maison :

— Fermoba Diffus (BU1) : Le chiffre d'affaires social posé et facturé par Fermoba Industries au cours du premier semestre 2007 augmente de 3,8 % par rapport à la même période de 2006. Les prises de commandes sont également en hausse de 7,5 % sur la même période avec un nombre d'agences identique à la fin de l'année 2006.

Au cours de ce semestre, l'accent a été mis sur le renforcement des équipes techniques, en particulier dans les régions plus sensibles, afin d'agir sur les en-cours clients et de réduire la balance âgée. Les efforts ainsi consentis ont légèrement pesé sur la marge. Les projections du second semestre sont en amélioration et devraient bénéficier notamment de la bonne orientation des prises de commandes, du recours limité à la sous-traitance et d'une saisonnalité plus favorable.

— Fermoba Chantiers (BU2) : Fermoba Chantiers voit son chiffre d'affaires semestriel en retrait de 3,8 % par rapport à juin 2006 y compris celui de la société S2F. Cette diminution d'activité est due aux régions Ile-de-France et Centre en partie compensée par de meilleures performances des agences Nord et Normandie. La mise en oeuvre, dans le courant du second semestre d'un chantier de rénovation important dans la région parisienne doit permettre de résorber en grande partie le retard constaté sur le 1er semestre.

Le carnet de commandes s'élève a fin juin à 41 M€ et reste en conformité avec les objectifs.

La production souffre des difficultés d'approvisionnement rencontrées sur les produits de vitrage (qualité et délai) et de la demande plus forte en volets roulants (dont le cycle de production est plus long). Ces dysfonctionnements ont entraîné des retards dans la mise en oeuvre des menuiseries sur les chantiers et par conséquent dans la facturation. Afin de palier d'ici à la fin de l'année au retard constaté, des mesures visant à accélérer la production des volets roulants et à faire appel à la sous-traitance interne et externe ont d'ores et déjà été mises en place.

— Le moratoire CCSF : Le Groupe a obtenu, le 9 février 2007, un nouveau plan de règlement pour l'ensemble de ces dettes fiscales et sociales dues au 31 décembre 2006 pour la société Arbel et les sociétés Fermoba (Pôle Bâtiment).

Ce nouveau plan de règlement est effectif depuis novembre 2006.

Le montant de la dette CCSF, hors majorations et pénalités, enregistrée dans les comptes des sociétés du Groupe au 30 juin 2007 est de 17,6 M€.

— Liquidation de Décoglace Industries : Le 2 mars 2007, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire de la société. Cette société était sortie du périmètre du Groupe à la suite de son redressement judiciaire en juillet 2006.

Pôle Ferroviaire. — Dans le cadre de la restructuration des activités de la société Arbel Fauvet Rail, celle-ci a concrétisé, le 29 juin 2007, l'opération d'apport de ses activités à la société IGF Industries. Les Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés Arbel Fauvet Rail et IGF Industries ont approuvé le traité d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société Arbel Fauvet Rail fait apport à la société IGF Industries de sa branche d'activité rétroactivement à compter du 1er janvier 2007.

En contrepartie, il est attribué à la société Arbel Fauvet Rail 20 578 actions de 1 euro chacune. Dans le même temps, le contrat de location gérance, mis en place en février 2007 afin d'anticiper l'exploitation du fonds de commerce d'Arbel Fauvet Rail par IGF Industries, a pris fin. La société Arbel Fauvet Rail a changé sa dénomination sociale pour devenir la société ARFA et a transféré son siège social à Paris.

Il est précisé que la société IGF Industries est une société extérieure au groupe Arbel et que les actions émises au bénéfice de la société ARFA, en rémunération de l'apport, représentent moins de 1 % du capital de IGF Industries.

Cette opération a pour effet :

— un désendettement financier social de 14,8 M€ et consolidé de 17,4 M€, étant précisé que l'endettement financier d'Arbel Fauvet Rail figurait, à la clôture de l'exercice précédent, dans la ligne du bilan « passifs destinés à être vendus ou abandonnés »,

— une reconstitution des fonds propres sociaux de 41,1 M€ et consolidés de 46,3 M€.

En ce qui concerne le litige qui oppose Arbel Fauvet Rail à Eurotunnel, le Groupe considère qu'il n'y a pas matière à provisionner dans la mesure où la réclamation d'Eurotunnel est artificielle et trouve sa cause dans les conditions d'exploitation et de maintenance des navettes. Une expertise a été diligentée par le Tribunal de Commerce de Paris.

Pôle Immobilier. — La société Arbel Investissements a vendu en janvier 2007 les biens immobiliers dont elle était propriétaire à Noisy le Grand et qui se trouvaient en location. Cette opération permet à la société Arbel Investissements de rembourser les dettes contractées à l'occasion de l'acquisition de ce bien et de son exploitation. Le montant de la cession s'est élevé à 7,6 M€.

2. – Règles et méthodes comptables.

Date d'arrêté des comptes. — Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2007.

Continuité d'exploitation. — Compte tenu des évènements décrits ci-dessus et de la rétroactivité de l'apport partiel d'actifs de la société ARFA (anciennement dénommée Arbel Fauvet Rail), le groupe Arbel se trouve aujourd'hui principalement concentré sur le Pôle Bâtiment et Equipement de la Maison.

La trésorerie générée par ces deux activités opérationnelles permet de couvrir les dettes selon les échéanciers notamment vis-à-vis de la CCSF et les besoins de fonctionnement de la holding. Parallèlement, les financiers résultant des moratoires accordés par les banques et les créanciers publics à échances du 31 décembre 2007, ont la nécessité d'être prorogés jusqu'à ce que de nouveaux actifs soient réalisés à des niveaux suffisants pour mener à bien la restructuration financière du Groupe. Une démarche est en cours en ce sens auprès des créanciers, dont la direction du Groupe attend un résultat favorable. L'obtention de cette prorogation est impérative pour la poursuite d'exploitation.

Les réalisations de trésorerie au 30 juin 2007 ne remettent pas en cause les prévisions établies fin 2006 pour l'exercice 2007 ; ces dernières ont fait l'objet d'une revue indépendante.

Méthodes de consolidation. — Les sociétés sur lesquelles Arbel exerce son contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de l'intégration globale mise en oeuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les exceptions à ce principe concernent les sociétés qui ne présentent qu'un intérêt mineur pour être consolidées, dans la mesure où leurs états financiers répondent à l'ensemble des critères suivants :

— Résultat inférieur à plus ou moins 15 000 € ;

— Contribution de la société à la situation nette consolidée inférieure à 0,5 % ;

— Contribution au passif exigible inférieure à 10 % ;

— Contribution au total des charges d'exploitation, financières et exceptionnelles inférieure à 1 %.

Les sociétés dans lesquelles le groupe Arbel exerce un contrôle conjointement avec un ou plusieurs autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les sociétés dans lesquelles le groupe Arbel exerce une influence notable, sont mises en équivalence. Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Estimations et hypothèses comptables. — La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes, notamment lors de l'évaluation des engagements en matière de retraite et des tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition.

Référentiel comptable. — En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, ce jeu d'états financiers semestriels au 30 juin 2007 a été établi en conformité avec la norme IAS 34. L'information financière comparative 2006 a été établie suivant les mêmes normes et interprétations.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des informations financières semestrielles 2007 sont les même que ceux adoptés pour la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, et ont eu les impacts suivants sur les états financiers du Groupe :

— Amendement à IAS 1 - Informations à fournir sur le capital (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007) : la direction a estimé que cette interprétation n'avait pas d'impact sur les comptes semestriels résumés de la période ;

— Amendement à IFRS 7 - Instruments financiers - Informations à fournir (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007) : la direction a estimé que cette interprétation n'avait pas d'impact sur les comptes semestriels résumés de la période ;

— IFRIC 10 - Information financière intermédiaire et perte de valeur (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2006) : le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation ;

— IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mai 2006) : le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation ;

— IFRIC 9 - Champ d'application d'IFRS 2 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mai2006) : le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation ;

— IFRIC 7 - Champ d'application d'IFRS 2 (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mai 2006) : le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation ;

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été adoptées par l'Union Européenne mais ne sont pas applicables en 2007 et n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe :

— IFRIC 11 - Transaction de part de Groupe et d'actions rachetées par la société émettrice (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007) : le Groupe n'est pas concerné par cette interprétation.

Périmètre de consolidation. — Les sociétés composant le périmètre Arbel au 30 juin 2007 n'ont pas enregistré de variation significative des pourcentages de contrôle et d'intérêts par rapport à l'exercice 2006. Les variations de périmètre sont décrites ci-dessous.

— Entrée dans le périmètre de consolidation : Aucune nouvelle société n'est entrée dans le périmètre de consolidation au cours du 1er semestre 2007 ;

— Sortie du périmètre de consolidation : Aucune société n'est sortie du périmètre de consolidation au cours du 1er semestre 2007. Toutefois, l'activité de la société ARFA (anciennement dénommée Arbel Fauvet Rail) a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs à la société IGF Industries avec effet rétroactif au 1er janvier 2007 ;

— Impact des variations de périmètre : Aucun impact lié aux variations de périmètre n'a lieu d'être constaté.

— Activités destinées à être cédées ou abandonnées : Le stade d'avancement actuel des négociations sur la société AFBS (Pôle Ferroviaire) permet de positionner cette société dans la rubrique activités destinées à être cédées ou abandonnées pour l'arrêté semestriel 2007.

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau suivant :

Sociétés consolidées par intégration globale	% de contrôle	% intérêt	N° RCS
Arbel SA, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	Entreprise consolidante		542 066 246
Arbel Investissements EURL, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	100,00 %	100,00 %	433 739 471
AFBS, ZI La Rangle, 27460 Alizay	100,00 %	100,00 %	350 374 450
ARFA (anciennement dénommée Arbel Fauvet Rail), 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	100,00 %	100,00 %	328 296 876
Calfeutrex - DSF, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	99,98 %	99,48 %	314 283 318
Eurafrex, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	74,42 %	74,05 %	784 845 174
Fermoba Industries, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Pars	100,00 %	99,50 %	430 313 346
Fermoba Est Industries, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	99,99 %	99,49 %	430 395 020
Fermoba Nord Industries, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	99,99 %	99,49 %	430 322 198

Fermoba Centre Industries, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	99,99 %	99,49 %	430 319 707
2F Industries, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	100,00 %	99,50 %	417 718 517
2F Participations, 31, avenue Franklin-Roosevelt, 75008 Paris	99,50 %	99,50 %	392 526 547
Stores Enseigne Publicité, 112, Route de Brest, 56100 Lorient	99,92 %	99,42 %	316 467 158

Méthodes d'évaluation :

— Ecarts d'acquisition : Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation identifiés lors de l'acquisition sont comptabilisés dans les postes d'actifs et de passifs concernés.

L'écart résiduel, représentatif de la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés, est inscrit au poste « écart d'acquisition » et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprise.

Ultérieurement, ces écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « suivi de la valeur des actifs immobilisés ».

— Immobilisations incorporelles et corporelles : Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées soit à leur coût d'acquisition soit en ce qui concerne les actifs immobilisés à leur juste valeur au 1er janvier 2004 diminuée des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les valeurs comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. § Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés).

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée prévisible d'utilisation. Ces durées sont principalement les suivantes :

Logiciels	2 à 5 ans
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel de bureau & informatique	4 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

— Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés : L'évaluation de la valeur comptable des actifs immobilisés est effectuée chaque année ou plus fréquemment si des évènements ou circonstances internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

– Les flux de trésorerie issus des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les cinq années suivantes,

– Le taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe,

– La valeur terminale calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

— Actifs financiers non courants : Les actifs financiers non courants comprennent les participations non consolidées, les prêts, les dépôts et cautionnements.

Les titres de participation non cotés qui représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées en raison notamment de leur caractère non significatif ne relèvent pas d'IAS 39 et sont, par application de la norme IAS 27, maintenus au bilan à leur coût d'acquisition déduction faite des provisions éventuellement nécessaires.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte notamment des perspectives de rentabilité et de la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés.

— Actifs courants :

– Stocks : Les stocks des sociétés industrielles sont évalués au coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises, des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires déduction faite des remises, rabais commerciaux et des escomptes de règlement.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, pour constater la perte de valeur marchande dudit stock. Les en-cours et les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes, les amortissements des biens concourants à la production.

Les contrats à long terme significatifs sont traités selon la méthode à l'avancement comme l'exercice précédent.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener la valeur desdits en-cours et produits fabriqués à leur valeur de réalisation.

Une provision pour perte à terminaison sur les commandes en cours inscrite aux postes de provisions pour risques et charges est constituée dès lors que la marge prévisionnelle attendue sur le marché devient déficitaire. Elle est égale à la perte globale prévisionnelle sur le marché en cours diminuée de la perte déjà réalisée et comptabilisée à la clôture de l'exercice sur les travaux exécutés.

Dans le cas d'un marché bénéficiaire à terminaison, avec prise de commande ferme et/ou contractualisée, la marge prévisionnelle à terminaison est inscrite en résultat au prorata de l'avancement.

– Clients et comptes rattachés : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est la valeur probable de réalisation appréciée en tenant compte du risque de non recouvrement.

– Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

– Titres de l'entreprise consolidante : Les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour leur valeur d'achat. En cas de cession de ces actions à l'extérieur du Groupe, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits directement dans les réserves consolidées.

— Provisions pour risques et charges : Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable.

– Engagements de retraite et autres avantages à long terme : Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués suivant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Ces calculs retiennent comme principales hypothèses :

- une date de retraite fixée à 65 ans (suite à la prise en compte de la loi Fillon du 21 août 2003),
- une même probabilité de réalisation pour les départs volontaires et les mises à la retraite,

Les calculs intègrent également :

- un taux d'actualisation financière de 3,7 %,
- un taux moyen d'augmentation des salaires différencié selon les sociétés du Groupe de 1,43 à 4,58 %,
- des taux de mortalité issus des tables INSEE,
- des taux de rotation des salariés résultant d'analyses historiques sur les trois dernières années et effectuées par catégorie professionnelle et par classe d'âge.

Certains salariés du Groupe par application des conventions collectives propres à leur entité bénéficient également de primes d'ancienneté liées à l'attribution d'une médaille du travail. Le montant des primes susceptible d'être attribué a été évalué dans les mêmes conditions que celles utilisées pour la valorisation des indemnités de fin de carrière.

– Autres provisions : Par ailleurs, les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas.

Les provisions qui figurent au bilan correspondent à l'évaluation du risque par la direction du groupe Arbel et peuvent différer des sommes réclamées par le demandeur.

En ce qui concerne les provisions pour restructurations, le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

— Emprunts : Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

— Impôts différés : Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

En raison de sa situation fiscale déficitaire, le groupe Arbel limite la reconnaissance des impôts différés actifs au montant des impôts différés passifs.

— Actifs et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées : Les actifs et passifs relatifs aux activités destinées à être vendues ou abandonnées sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

— Méthode de conversion des éléments en devise : L'euro est la monnaie de fonctionnement et de présentation des comptes employée par Arbel et ses filiales.

— Résultat par action : Le résultat consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions.

Les résultats par actions sont calculés sur la base de résultats excluant le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

— Chiffre d'affaires : Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes à des tiers. Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

— Charges de personnel : La participation des salariés est classée dans le poste « charges de personnel » du compte de résultat.

— Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées : Les produits et charges relatifs aux activités destinées à être cédées ou abandonnées sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat.

— Contrat de location financement : Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement ou de location longue durée et présentant un montant significatif sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif dans le poste « dettes financières ».

— Information sectorielle : Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de rentabilité des autres secteurs d'activité.

Le groupe Arbel a retenu les secteurs d'activité comme premier niveau d'information. La sectorisation par zone géographique est non applicable compte tenu de la concentration des activités en France.

Ils se décomposent comme suit :

– Pôle Immobilier comprenant la société Arbel Investissements,

– Pôle Ferroviaire regroupant les sociétés ARFA et AFBS,

– Pôle Bâtiment et Equipement de la Maison se décomposant en trois « business units » :

- BU1 : Ventes aux particuliers regroupant les sociétés Fermoba Industries, Fermoba Est Industries et Fermoba Nord Industries,
- BU2 : Activité chantiers représentée par la société Fermoba Centre Industries,
- BU3 : regroupant les sociétés sans activité : 2F Industries, Calfeutrex, Eurafrex et SEP.

Par ailleurs, la société AFBS fait l'objet d'un reclassement en tant qu'activités destinées à être cédées ou abandonnées.

3. – Evénements postérieurs à la clôture.

Pôle Bâtiment et Equipement de la Maison :

— Complément de prix lié à la cession de l'activité Franciaflex et filiales : La cession de l'activité Franciaflex et filiales prévoyait le versement d'un complément de prix basé sur l'atteinte d'objectifs de résultat d'exploitation sur l'exercice 2006. Les travaux visant à valider les performances réelles obtenues par Franciaflex et ses filiales en 2006 sont en cours d'analyse. La valeur maximum du complément de prix est de 3 M€. Conformément aux dispositions de la Convention de Cession, un recours à l'arbitrage est engagé.

Notes sur le bilan consolidé. — Sauf exception, les chiffres indiqués dans les commentaires ci-dessous sont en milliers d'euros.

3.1. Ecarts d'acquisition. — Au 30 juin 2007, le montant net des écarts d'acquisition dégagés par le Groupe s'élève à :

(En K€)	Valeur brute					Dépréciations					Valeur Nette	
	Décembre 2006	+	Variation périmètre	–	Juin 2007	Décembre 2006	+	Variation périmètre	–	Juin 2007	Décembre 2006	Juin 2007
Arbel	15				15						15	15
Fermoba Industries	522			23	499						522	499
Fermoba Est Industries	293				293						293	293
Fermoba Nord Industries	245				245						245	245
Fermoba Centre Industries	141				141	141				141		
Eurafrex	12				12	11				11	1	1
SEP	6				6	6				6		
Calfeutrex-DSF	321				321	321				321		
Total	1 555			23	1 532	479				479	1 076	1 053
Actifs destinés à être cédés												
AFBS	101				101	101				101		
Total actifs cédés	101				101	101				101		
Total général	1 656			23	1 633	580				580	1 076	1 053

Au 30 juin 2007, les tests de perte de valeur effectués en conformité avec IAS 36 n'ont pas conduit à constater des pertes de valeur supplémentaires sur les actifs du Groupe.

Les principaux critères retenus pour l'application des tests de perte de valeur selon la méthode DCF sont les suivants :

— taux d'actualisation de 11 % ;

— la durée de la période explicite est de 5 ans. Les taux de croissance du chiffre d'affaires, de taux de résultat d'exploitation, d'investissements sont spécifiques à chaque société, prenant en compte leur taille et leur capacité de développement.

3.2. Immobilisations incorporelles & corporelles :

3.2.1. Immobilisations incorporelles :

(En K€)	31/12/06	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres (1)	30/06/07
Valeur brute	612	10			– 46	576
Amortissement	498	21			– 46	473
Valeur nette	114	– 11				103
Actifs destinés à être vendus ou abandonnés	226			– 226		

(1) Concerne essentiellement le reclassement en sociétés destinées à être cédées ou abandonnées de l'activité ferroviaire.

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

(En K€)	30/06/07	31/12/06
Frais d'établissement		
Frais de recherche		
Concessions, brevets	54	57
Autres immobilisations incorporelles	49	57
Total	103	114

3.2.2. Immobilisations corporelles :

(En K€)	31/12/06	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres (1)	30/06/07
Valeur brute	12 081	680	151			12 610
Amortissement	6 647	262	59			6 850
Valeur nette	5 434	418	92			5 760
Actifs destinés à être vendus ou abandonnés	7 126	2	5	– 4 681	287	2 729

(1) Concerne le reclassement en sociétés destinées à être cédées ou abandonnées de l'activité ferroviaire.

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

(En K€)	30/06/07	31/12/06
Terrains	1 694	1 122
Constructions	2 215	2 362
Installations techniques, matériel et outillage	1 359	1 421
Autres immobilisations corporelles	475	512
Immobilisations en cours	17	17
Avances et acomptes		
Total	5 760	5 434

3.3. Actifs financiers non courants :

(En K€)	31/12/06	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres (1)	30/06/07
Valeur brute	1 226	71	156		3 507	4 648
Amortissement / Provision	544	43			3 457	4 044
Valeur nette	682	28	156		50	604
Actifs destinés à être vendus ou abandonnés	912			– 862	– 50	

(1) Concerne le reclassement en sociétés destinées à être cédées ou abandonnées de l'activité ferroviaire.

Les actifs financiers se décomposent de la façon suivante :

(En K€)	30/06/07	31/12/06
Autres titres immobilisés	106	106
Prêts	12	84
Autres immobilisations financières (dont participations non consolidées)	486	492
Total	604	682
Actifs destinés à être vendus ou abandonnés		912

Participations non consolidées :

(En K€)	31/12/06	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres	30/06/07
Valeur brute	371					371
Provision	243					243
Valeur nette	128					128
Actifs destinés à être vendus ou abandonnés						

La principale participation non consolidée est :

(En K€)	Valeur brute 30/06/07	Provision	Valeur nette 30/06/07	% détention	Observations
Arbel Suisse	360	232	128	100 %	
Total	360	232	128		

Cette participation représente 74 % de la valeur brute des titres immobilisés consolidés.

3.4. Autres créances non courantes. — Les autres créances sont essentiellement composées des créances relatives à l'administrateur judiciaire des sociétés en redressement ou en liquidation judiciaire avec lequel un accord en cours de validation auprès du Tribunal de Commerce a été préparé afin de solder les comptes réciproques.

(En K€)	Net 30/06/07	Net 31/12/06
Administrateur judiciaire	9 776	10 015
Autres	2 339	2 093
Total	12 114	12 108

3.5. Stocks. — La décomposition du stock est, au 30 juin 2007, la suivante :

(En K€)	Brut	Provision	Net 30/06/07	Net 31/12/06
Matières premières	3 243	136	3 107	2 880
En cours de production	892		892	929
Produits intermédiaires et finis	9 769	862	8 907	9 828
Marchandises	9	9		7 887
Total	13 913	1 007	12 906	21 524
Actifs destinés à être vendus ou abandonnés			94	7 754

3.6. Clients. — La décomposition du poste clients ventilée par branche d'activité, au 30 juin 2007, se présente de la façon suivante :

(En K€)	Pôle Bâtiment et Equipement de la Maison	Pôle Ferroviaire	Pôle Immobilier	Holding	Total 30/06/07	Total 31/12/06	Actifs vendus ou abandonnés
Valeur brute	20 164	427	16	4 418	25 025	30 592	140
Provision	1 201	357		735	2 293	– 1 233	14
Total net au 30/06/07	18 963	70	16	3 683	22 732		126
Total net au 31/12/06	25 603		446	3 310		29 359	1 372

3.7. Détail des autres créances :

(En K€)	Valeur au 30/06/07	Valeur au 31/12/06
Personnel et organismes sociaux	177	178
Etat et collectivités	6 916	6 984

Factor		
Produits à recevoir	2 707	206
Charges constatées d'avances	1 278	1 010
Autres	10 860	11 554
Valeur brute des autres créances	21 938	19 932
Provision	– 8 834	– 8 616
Valeur nette des autres créances	13 104	11 316
Actifs destinés à être vendus ou abandonnés	2 475	3 546

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

(En K€)	Valeur brute 01/01/07	Variation nette	Valeur brute 30/06/07	Dépréciations	Valeur nette 30/06/07	Valeur boursière 30/06/07	Plus-value latente
Titres Crédit Mutuel	309						
Autres titres	29		29		29	37	8
Disponibilités	727		452		452		
Trésorerie active	1 064		481		481	37	8
Concours bancaires	27 089		27 856		27 856		
Trésorerie passive	27 089		27 856		27 856		
Trésorerie nette	– 26 025		– 27 375		– 27 375		

3.9. Impôts différés actifs. — Les impôts différés sont calculés suivant les taux d'imposition connus à la date d'établissement des comptes consolidés. Au 30 juin 2007, les sociétés du Groupe ont imposé leurs comptes au taux normal en vigueur.

Le groupe Arbel ne constate, en net, aucun impôt différé actif ou passif sur les décalages temporaires.

3.10. Actifs et passifs des activités destinées à être vendues ou abandonnées. — Conformément à la norme IFRS 5, le groupe Arbel présente sur une ligne spécifique du bilan les actifs et passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées.

L'activité principalement concernée est la société AFBS à laquelle s'ajoute une créance détenue par ARFA (anciennement dénommée Arbel Fauvet Rail).

Les discussions actuellement en cours avec un partenaire extérieur concernant la société AFBS ont conduit le Groupe à reclasser cette société en actif destiné à être cédé.

Les actifs et passifs relatifs aux activités destinées à être cédées ou abandonnées se ventilent de la façon suivante à la clôture des comptes annuels :

Filiales (en K€)	Actifs	Passifs
AFBS	319	1 642
ARFA	2 410	2 410
Total	2 729	4 052

Le détail de ces actifs par nature est présenté ci-dessous :

Actif (en K€)	AFBS	ARFA
Ecarts d'acquisition		
Immobilisations incorporelles nettes		
Immobilisations corporelles nettes	32	
Actifs financiers non courants	2	2
Autres créances non courantes		
Actif non courant	34	
Stocks et en-cours	94	
Avances et acomptes fournisseurs		
Créances clients	126	
Autres créances	65	2 410

Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Actif courant	285	2 410
Total actif	319	2 410

Le détail de ces passifs par nature est présenté ci-dessous :

Passif (en K€)	AFBS	ARFA
Provisions pour risques et charges - Part à long terme	13	2 410
Dettes financières et autres dettes à long terme		
Passif non courant	13	2 410
Dettes fournisseurs d'exploitation	108	
Provisions pour risques et charges - Part à moins d'un an		
Autres dettes	1 521	
Dettes financières à long terme - Part à moins d'un an		
Crédits à court terme et banques		
Passif courant	1 629	
Total passif	1 642	2 410

3.11. Capitaux propres du Groupe :

3.11.1. Composition du capital social :

Au 30 juin 2007, la composition du capital social est la suivante :

Catégories de titres	Valeur nominale (€)	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	1	8 034 094			8 034 094

3.11.2. Variation des capitaux propres (part du Groupe) :

(En K€)	
Capitaux propres au 1er janvier 2006	– 98 155
Titres d'Autocontrôle	
Variation réserves consolidées	
Variation de périmètre et % intérêt	75
Résultat de l'exercice	– 15 769
Capitaux propres au 31 décembre 2006	– 113 787
Variation de périmètre et % intérêt	– 136
Résultat de l'exercice	37 167
Autres	
Capitaux propres au 30 juin 2007	– 76 756

Conformément aux règles comptables, le groupe Arbel impute les titres d'autocontrôle Arbel et la provision correspondante sur les capitaux propres du Groupe.

3.11.3. Réserves consolidées :

Ce poste comprend :
— l'ensemble des réserves et le report à nouveau d'Arbel ;
— la part du Groupe dans les résultats non distribués et annulés par les sociétés consolidées depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation jusqu'à l'ouverture de l'exercice ;
— l'incidence sur les résultats des retraitements accumulés ;
— l'effet de l'imputation de la provision sur les titres d'autocontrôle.

3.11.4. Intérêts minoritaires :

Analyse des variations de l'exercice :

(En K€)	
Intérêts minoritaires au 1er janvier 2006	136
Variation de périmètre et % intérêt	– 72
Résultat de l'exercice	10
Autres	
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2006	74
Variation de périmètre et % intérêt	136
Résultat de l'exercice	– 25
Autres	
Intérêts minoritaires au 30 juin 2007	185

3.12. Provisions pour risques et charges :

3.12.1. Part à long terme :

Les variations de provisions pour risques et charges à long terme se présentent comme suit :

(En K€)	Valeur au 01/01/07	Dotations	Reprises (A)	Variation de périmètre	Passifs vendus ou abandonnés	Autres mouvements	Valeur au 30/06/07
Provision pour litiges clients / fournisseurs	576		– 192			104	488
Provision pour litiges personnel	139		– 125				14
Provision pour restructuration							
Provision pour garantie clients	104					– 104	
Provision pour impôts et redressement fiscal	800		– 72				728
Provision pour médailles du travail	30	3					33
Provision pour indemnités de départ retraite	277	416					693
Provision pour risques divers	– 66	111					45
Total	1 860	530	– 389				2 001

(A) Suivi des reprises sur provisions :

(En K€)	Charges correspondant aux reprises sur provisions	Reprises de provisions
Provision pour litiges clients / fournisseurs		192
Provision pour litiges personnel	20	125
Provision pour restructuration		
Provision pour garantie clients		
Provision pour impôts et redressement fiscal	71	72
Provision pour médailles du travail		
Provision pour indemnités de départ retraite		
Provision pour risques divers		
Total au 30/06/07	20	389

3.12.2. Part à court terme :

Les variations de provisions pour risques et charges à court terme se présentent comme suit :

(En K€)	Valeur au 01/01/07	Dotations	Reprises (A)	Variation de périmètre	Passifs vendus ou abandonnés	Autres mouvements	Valeur au 30/06/07
Provision pour litiges clients / fournisseurs	386		– 217				169
Provision pour litiges personnel	205	285	– 45				445
Provision pour restructuration	16						16
Provision pour pénalités sur marchés et pertes à terminaison		250					250
Provision pour impôts et redressement fiscal	152	94	– 27				219
Provision pour risques divers	675	161	– 353				483
Total	1 434	790	– 642				1 582

(A) Suivi des reprises sur provisions :

(En K€)	Charges correspondant aux reprises sur provisions	Reprises de provisions
Provision pour litiges clients / fournisseurs		217
Provision pour litiges personnel		45
Provision pour restructuration		
Provision pour pénalités sur marchés et pertes à terminaison		
Provision pour impôts et redressement fiscal		27
Provision pour risques divers	214	353
Total au 30/06/07	214	642

3.13. Emprunts & dettes financières. — L'échéancier des emprunts et dettes financières diverses est le suivant :

(En K€)	Total 30/06/07	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 31/12/06
Concours bancaires courants	27 856	27 856			27 089
Emprunt auprès des Ets de crédit	25 316	23 150	2 166		31 174
Emprunt de location financement					92
CCSF	19 997	1 200	18 797		19 841
C/C Chenard et Walker	2 580		2 580		2 622
Administrateur judiciaire (*)	11 379		11 379		11 379
Autres dettes financières	1 136	30	1 106		202
Total au 30/06/07	88 264	52 236	36 028		
Total au 31/12/06		56 856	35 543		92 399

(*) Un accord est en cours de validation auprès du Tribunal de Commerce afin de solder les comptes réciproques.

Le passif CCSF par société au 30/06/07 se ventile de la façon suivante :

(En K€)	30/06/07	31/12/06
Arbel (1)	1 501	957
Fermoba Centre Industries	3 232	3 232
Fermoba Industries	7 221	7 409
Fermoba Est Industries	4 218	4 322

Fermoba Nord Industries	3 825	3 921
Total	19 997	19 841

(1) Au 30 juin 2007, la dette de la société Arbel intègre un moratoire existant antérieurement et reclassé dans la dette CCSF.

3.14. Détail des autres dettes :

(En K€)	Valeur brute 30/06/07	Valeur brute 31/12/06
Avances et acomptes	5 255	5 014
Total avances et acomptes	5 255	5 014
Dettes fiscales et sociales :		
Personnel et comptes rattachés	4 702	3 192
Organismes sociaux	12 189	13 103
Etats et collectivités	8 266	7 938
Total dettes fiscales et sociales	25 157	24 233
Autres dettes :		
Factor		
Produits constatés d'avance	447	768
Divers	322	1 289
Total autres dettes	769	2 057
Total	31 181	31 304

4. – Notes sur le compte de résultat consolidé.

4.1. Résultat des activités opérationnelles. — Le compte de résultat par pôle d'activité se présente de la façon suivante :

(En K€)	Holding	Pôle Immobilier	Pôle Ferroviaire	Holding Pôle Bâtiment	BU1	BU2	BU3	Pôle Bâtiment & Equipement de la Maison	Total
Produits des activités ordinaires	0	7 441	0	0	34 035	21 191	0	55 225	62 667
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des produits de l'activité	0	7 441	0	0	34 035	21 191	0	55 225	62 667
Achats consommés	0	– 7 895	0	0	– 11 929	– 7 742	– 1	– 19 671	– 27 565
Achats et charges externes	– 1 101	338	– 11	– 106	– 8 342	– 8 810	– 191	– 17 448	– 18 222
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes	– 25	21	0	0	– 834	– 208	– 3	– 1 044	– 1 048
Charges de personnel	– 1 712	0	7	0	– 14 783	– 4 568	– 6	– 19 357	– 21 061
Dotation aux amortissements et aux provisions nette	– 21	– 23	0	215	– 120	– 777	– 230	– 911	– 955
Provision sur écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges	770	271	0	– 214	110	– 117	– 171	– 392	650
Contre-partie des éliminations intragroupes	1 105	0	0	0	– 42	– 1 157	97	– 1 102	3
Résultat opérationnel	– 982	155	– 5	– 105	– 1 904	– 2 186	– 504	– 4 700	– 5 531
Résultat financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de l'endettement net	– 281	– 431	– 1	– 310	– 134	– 415	– 344	– 1 202	– 1 915
Autres produits et charges financières	– 33	0	1	0	5	1	– 52	– 45	– 77
Contre-partie des éliminations intragroupes	– 780	8	– 48	– 1 153	430	176	1 370	824	4
Résultat avant impôt	– 2 075	– 268	– 53	– 1 568	– 1 602	– 2 424	470	– 5 123	– 7 520
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net des entreprises intégrées	– 2 075	– 268	– 53	– 1 568	– 1 602	– 2 424	470	– 5 123	– 7 520
Résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession (1)	0	0	44 661	0	0	0	0	0	44 661
Résultat net de l'ensemble consolidé	– 2 075	– 268	44 609	– 1 568	– 1 602	– 2 424	470	– 5 123	37 142
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0	0	– 8	– 8	– 12	3	– 25	– 25
Résultat net (part du groupe)	– 2 075	– 268	44 609	– 1 560	– 1 594	– 2 411	467	– 5 098	37 167

(1) Dont 44,7 M€ générés par ARFA.

Résultat des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession : Les résultats des activités destinées à être vendues ou abandonnées sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat pour un montant total de 44,7 M€ et se détaillent de la façon suivante :

Filiales (en K€)	**Résultat au 30/06/07**
AFBS	– 117
ARFA	44 778
Total	44 661

Le détail de ces résultats par nature est le suivant :

(En K€)	**ARFA**	**AFBS**
Produits des activités ordinaires		156
Autres produits de l'activité		
Total des produits de l'activité		156
Achats consommés		7
Achats et charges externes		– 109
Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes		– 7
Charges de personnel		– 117
Dotation aux amortissements et aux provisions nette		– 4
Provision sur écarts d'acquisition		
Autres produits et charges		– 5
Contre-partie des éliminations intragroupes		– 7
Résultat opérationnel		– 86
Résultat financier		
Coût de l'endettement net		– 31
Autres produits et charges financières		
Résultat avant impôt		– 117
Impôt sur les résultats		
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat net des entreprises intégrées		
Activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	44 778	– 117

4.2. Impôts sur les bénéfices. — Le Groupe n'a pas procédé à une revue fiscale approfondie à l'occasion de l'arrêté semestriel. Au 31 décembre 2006, le groupe fiscal Arbel bénéficiait d'une situation fiscale déficitaire. A titre d'information, nous rappelons que cette situation fiscale était structurée de la façon suivante :

(En K€)	**31/12/06**	**31/12/05**
Déficits (1)	155 461	133 788

Moins-values à long terme (2)		13 027

(1) A compter du 01/01/2004, cette rubrique regroupe les déficits ordinaires et les ARD.
(2) Conformément aux textes en vigueur, les moins-values à long terme sur titres de participations antérieurement constatés ne sont plus déductibles à compter du 1er janvier 2007. Les plus-values sur titres de participations n'étant pas imposables, les moins-values ne sont pas déductibles.

L'économie potentielle d'impôts résultant de ces reports était au 31/12/2006 d'environ 51 M€ sur les déficits.

Le groupe fiscal Arbel pour l'exercice 2007 est composé des sociétés suivantes : Arbel, ARFA, AFBS, Arbel Investissements, 2F Participations, Fermoba Industries, Fermoba Est Industries, Fermoba Nord Industries, Fermoba Centre Industries, 2F Industries, Calfeutrex et SEP.

La situation fiscale latente sur les sociétés du groupe Arbel non intégrées fiscalement n'est pas significative.

— Risque lié à une évolution de la réglementation fiscale : Par une instruction en date du 4 mars 2004, l'administration fiscale a pris acte de la décision de la Commission Européenne estimant que les dispositions de l'article 44 septies du CGI ne sont pas compatibles avec le droit européen.

Pour mémoire, l'article 44 septies prévoit une exonération temporaire d'IS au profit des sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté. Au cours des exercices précédents, certaines sociétés du Groupe Arbel ont bénéficié de cet avantage fiscal.

Bien que la remise en cause de l'éventuel risque fiscal lié soit susceptible d'entraîner un reversement des sommes correspondantes, ni son principe ni ses modalités n'ont été arrêtées à ce jour. Par conséquent, le groupe Arbel maintient la position retenue au 31/12/2006 et ne l'a pas anticipé dans les comptes 2007.

— Risque sur contrôle fiscal : La société 2F Industries s'est vue notifier un redressement à hauteur de 1 700 K€ sur les périodes 2002 et 2003 et qui a fait l'objet de réclamations. Dans l'hypothèse où ces redressements seraient confirmés et acceptés, leur impact porterait sur la réduction des déficits de la société Arbel sur les années correspondantes. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'enregistrer de provisions complémentaires à ce titre.

Pour les autres sociétés du Groupe qui ont fait l'objet de contrôles fiscaux précédemment, les redressements ont été provisionnés à hauteur des montants non contestés ou pour lesquels un risque était encouru.

5. – Autres informations.

5.1. Engagements financiers. — Les engagements, garanties et cautions donnés par la société Arbel au bénéfice de ses filiales sont éliminés au niveau du Groupe consolidé et par conséquent ne figurent pas dans les tableaux ci-dessous.

Le Groupe n'a pas reçu d'engagements financiers.

— Effet du reclassement des opérations de location-financement : Le reclassement des opérations de location financement hors sociétés destinées à être cédées ou abandonnées s'est traduit par :

(En K€)	30/06/07	31/12/06
Une augmentation des immobilisations corporelles (1)	996	996
Une augmentation des amortissements sur immobilisations corporelles	996	972
Une augmentation de dettes financières		92

(1) Ventilation par nature :

(En K€)	30/06/07	31/12/06
Terrains		
Constructions		
Autres	996	996
Total	996	996

— Autres engagements financiers (hors location financement) :

(En K€)	30/06/07	31/12/06
Engagements financiers donnés (*)	1 384	
Engagements financiers reçus	1 384	
Dettes garanties par des sûretés réelles (1)	45 986	50 748
Effets escomptés non échus (hors sociétés destinées à être cédées ou abandonnées)		115

(*) Les engagements donnés sont contre-garantis par les engagements reçus.

— Nantissements (1) :

– La société Arbel a nanti en date du 4 avril 2006 au profit de Natexis 500 000 titres de sa filiale 2F Participations, dans le cadre de la mise en place d'un emprunt de 6 900 K€,

– La société 2F Participations a nanti, en date du 2 juillet 2004, au profit de la Banque Natexis Banques Populaires, dans le cadre de la mise en place de l'emprunt de 6 500 K€, 995 000 actions (soit 99,50 % du capital) de sa filiale Fermoba Industries,

– La société 2F Participations a nanti, en date du 2 juillet 2004, au profit de la Banque Natexis Banques Populaires, dans le cadre de la mise en place de l'emprunt de 6 500 K€, 796 000 actions (soit 99,50 % du capital) de sa filiale 2F Industries,

– La société 2F Participations a nanti, en date du 2 juillet 2004, au profit de la Banque Natexis Banques Populaires, dans le cadre de la mise en place de l'emprunt de 6 500 K€, 99 993 actions (soit 99,50 % du capital) de sa filiale Fermoba Centre Industries,

– La société ARFA a nanti, en juin 2004, dans le cadre de l'accord Codechef de 4 307 853 euros, les 49 969 actions de sa filiale Lormafer, au bénéfice de l'Urssaf de Douai, du Trésor Public de Lille et de la Trésorerie de Douai dont l'encours actuel est de 89 K€,

– La société Arbel a nanti les titres de L'EURL Arbel Investissements en garantie d'un prêt de Natexis Banques Populaires en date du 28 mai 2004 pour 2 500 K€,

– La société Arbel a nanti en date du 4 avril 2006 au profit de Natexis 13 729 252 titres de sa filiale ARFA, dans le cadre de la mise en place d'un emprunt de 6 900 K€,

– La société Arbel a nanti en 2006 les titres de ses filiales Fermoba Est Industries et Fermoba Nord Industries au profit de Natixis en garantie des découverts bancaires accordés par celle-ci pour un montant de 10 000 K€.

— Hypothèques (1) : La société Arbel a donné en garantie du moratoire accordé par la Codechef / CCSF un certain nombre de biens immobiliers appartenant aux sociétés Fermoba Nord Industries, Fermoba Est Industries et Fermoba Centre Industries pour un montant total de 18,5 M€.

— Saisies conservatoires des titres : Dans le cadre du litige opposant la société Eurotunnel aux sociétés Arbel et ARFA, la société Eurotunnel a procédé à une saisie conservatoire judiciaire des titres des sociétés ARFA, Lormafer et 2F Participations appartenant à Arbel.

5.2. Effectif moyen inscrit ventilé par catégorie. — Les effectifs décrits ci-dessous s'entendent hors activités cédées ou abandonnées, lesquelles représentent un effectif moyen inscrit total au 30 juin 2007 de 7 personnes.

	30/06/07	31/12/06
Cadres	104	104
Employés et agents de maîtrise	456	436
Ouvriers	390	407
Total	950	947

— Information sectorielle :

	Pôle Bâtiment et Equipement de la Maison	Pôle Ferroviaire	Pôle Immobilier	Holding	Total
Cadres	89			15	104
Employés et agents de maîtrise	453			3	456
Ouvriers	390				390
Total au 30/06/07	932			18	950
Total au 31/12/06	926			21	947

— Rémunération des dirigeants : Le montant des rémunérations alloué au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions est de 324 562 €.

5.3. Informations sur les risques de marché. — Les sociétés du Groupe ne prennent aucune position spéculative en matière financière.
Au 30 juin 2007, le groupe Arbel n'a pas pris d'engagement de couverture contre le risque de change.

6. – Rapport d'activité semestriel.

Commentaires sur l'activité du 1er semestre 2007. — L'activité des sociétés opérationnelles se présente comme suit :

(En K€)	1 er semestre 2007	1 er semestre 2006
Chiffre d'affaires	62 667	56 469
Résultat opérationnel	– 5 531	– 3 940
Résultat avant impôt	– 7 520	– 5 452
Résultat net des entreprises intégrées	– 7 520	– 8 547
Résultat des activités destinées à être cédées	44 661	– 14 570
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	37 142	– 23 069

6.1. Pôle Bâtiment & Equipement de la Maison : ensemble des sociétés Fermoba. — Pour l'ensemble du Pôle, le chiffre d'affaires du premier semestre 2007 ressort à 55,2 M€. Le résultat opérationnel ressort à – 4,7 M€ et le résultat net est de – 5,1 M€.

— BU 1 : Vente directe aux particuliers : Cette business unit regroupe les sociétés Fermoba Industries, Fermoba Nord Industries, Fermoba Est Industries.

– Données consolidées : Le chiffre d'affaires au cours du premier semestre de la business unit est de 34,0 M€ contre 33,6 M€ en 2006 en hausse de 0,4 M€ et le résultat opérationnel ressort à – 1,9 M€. Le résultat net ressort à – 1,6 M€.

Au cours de ce semestre, l'accent a été mis sur le renforcement des équipes techniques, en particulier dans les régions plus sensibles, afin d'agir sur les en-cours clients et de réduire la balance âgée. Les efforts ainsi consentis ont légèrement pesé sur la marge.

– Perspectives : Les projections du second semestre sont en amélioration et devraient bénéficier notamment de la bonne orientation des prises de commandes (en hausse de 7 % avec un nombre d'agences identique), du recours limité à la sous-traitance et d'une saisonnalité plus favorable.

— BU 2 : Vente sur chantiers : Cette business unit est représentée par la société Fermoba Centre Industries.

– Données consolidées : Le chiffre d'affaires de la business unit atteint 21,2 M€ contre 22,0 M€ au premier semestre 2006. Le résultat opérationnel ressort à – 2,2 M€ tandis que le résultat net est de – 2,4 M€.

La diminution de l'activité est due à la région Ile de France en partie compensée par de meilleures performances des agences Nord et Normandie et au développement commercial plus lent des nouvelles agences Languedoc et Auvergne.

La production a souffert de difficultés d'approvisionnement rencontrées sur les produits de vitrage (qualité et délai) et de la demande plus forte en volets roulants (dont le cycle de production est plus long). Ces dysfonctionnements ont entraîné des retards dans la mise en oeuvre des menuiseries sur les chantiers et par conséquent dans la facturation. Afin de palier d'ici à la fin de l'année au retard constaté, des mesures visant à accélérer la production des volets roulants et à faire appel à la sous-traitance interne et externe ont d'ores et déjà été mises en place.

– Perspectives : Le carnet de commandes s'élève a fin juin à 41 M€ et reste en conformité avec les objectifs. Par ailleurs, la mise en oeuvre, dans le courant du second semestre d'un chantier de rénovation important dans la région parisienne doit permettre de résorber en grande partie le retard constaté sur le 1er semestre.

6.2. Pôle Ferroviaire. — Après l'apport partiel d'actifs de la société ARFA réalisée avec effet rétroactif au 1er janvier 2007, l'activité du pôle Ferroviaire du Groupe est représenté par la société AFBS, elle-même reclassée en société destinée à être cédée.

Données consolidées : Le produit enregistré par la société ARFA à l'occasion de la cession partielle d'actifs atteint 44,8 M€ et a été reclassé en résultat net des sociétés destinées à être cédées.

Spécialisée dans l'entretien et la réparation de wagons, le chiffre d'affaires de la société AFBS ressort sur le premier semestre à 0,2 M€ et le résultat net est de – 0,1 M€.

6.3. Holding du pôle Bâtiment et Equipement de la Maison :

Données sociales : Le résultat de 2F Participations, est constitué, en l'absence de recettes, de charges opérationnelles pour 0,1 M€ et des charges financières pour 1,5 M€. Le résultat net ressort à – 1,6 M€.

7. – Personnes responsables et attestations.

7.1 Personne responsable du rapport semestriel. — Bernard Roques en qualité de Directeur Général

7.2 Attestation du responsable du rapport semestriel. — « J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer le portée.

La Société a obtenu le rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2007 établis conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent rapport semestriel. »

Fait à Paris, le 26 octobre 2007,
Bernard Roques,
Directeur Général.

7.3 Personnes responsables du contrôle des comptes :

— Commissaires aux Comptes Titulaires :

CONSTANTIN ASSOCIES ,	CFAA,	MAZARS & GUERARD,
Commissaire aux Comptes,	*Commissaire aux Comptes,*	*Commissaire aux Comptes,*
représenté par Jean-Paul SEGURET	représenté par Robert MIRRI	représenté par Odile COULAUD
114 rue Marius Aufan	20 rue Richer	Exaltis - 61 rue Henri Regnault
92300 Levallois-Perret	75009 PARIS	92075 La Défense Cedex

— Commissaires aux Comptes Suppléants :

M Jean-François SERVAL,	M Benoît BERTHOU,	M Raymond PETRONI,
114 rue Marius Aufan	45 Bd de Verdun	Exaltis - 61 rue Henri Regnault
92300 Levallois-Perret	92400 Courbevoie	92075 La Défense Cedex

8. – Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité

des comptes semestriels consolidés arrêtés au 30 juin 2007.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société ARBEL SA, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

— le paragraphe « Faits marquants de la période » de l'annexe relatif au litige avec la société EUROTUNNEL, pour lequel le groupe n'anticipe pas de conséquences dommageables significatives,

— le paragraphe 4.2 de l'annexe « Impôts sur les bénéfices – Risque lié à une évolution de la réglementation fiscale » concernant le risque qu'encourt votre société au titre de l'évolution de la réglementation fiscale en matière d'exonération d'impôt sur les sociétés accordée lors de la reprise d'entreprises en difficulté.

— le déséquilibre financier persistant du groupe ARBEL qui présente, au 30 juin 2007, une situation nette consolidée négative de 76.572 K€ et un endettement financier net courant de 51.755 K€. Comme exposé aux paragraphes « Faits marquants de la Période » et « Continuité de l'exploitation » du chapitre « 2. Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe consolidée, malgré l'incidence positive sur la situation nette consolidée de la cession des activités déficitaires du pôle ferroviaire (ex ARBEL FAUVET RAIL) au cours du premier semestre 2007, la continuité d'exploitation est subordonnée à la réalisation des événements suivants :

– le retour à l'équilibre d'exploitation des pôles opérationnels et leur capacité à générer de manière pérenne une capacité d'autofinancement suffisante permettant de stabiliser le recours à l'endettement financier ;
– la poursuite de la restructuration financière du groupe, avec notamment la réalisation d'actifs à des niveaux suffisants ;
– le maintien ou le renouvellement, à leur échéance du 31 décembre 2007, des financements assurés par les partenaires financiers du groupe, ainsi que des accords obtenus pour le ré-étalement des dettes fiscales et sociales, sachant que la CCSF doit être incessamment saisie à cet effet.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à La Défense et Paris, le 26 octobre 2007.

Les Commissaires aux Comptes :

CONSTANTIN ASSOCIES,	CFAA,	MAZARS & GUERARD,
Jean-Paul SEGURET	Robert MIRRI	Odile COULAUD

0716465